

REGLEMENT JEU CONCOURS INTERNET

Jeu Concours Internet Tour de France Etape Lorient-Quimper

Règlement complet

ARTICLE 1 : OBJET

La société THE SWATCH GROUP (France) SAS, représentant exclusif de la marque TISSOT en France, au capital social de 15.000.000 € sise au 112-114 avenue Kléber 75116 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 542 077 391 (ci-après désignée l'« Organisateur »), organise du 21 au 28 juin 2018 à 23h59 (heure de Paris) sur le site internet www.tissotwatches.com/fr, un jeu concours sans obligation d'achat permettant de gagner un Package Top VIP Tour de France pour 2 personnes sur l'étape Lorient-Quimper (ci-après désigné « le Jeu »).

Le présent règlement (ci-après « le Règlement ») définit et encadre les modalités de participation au Jeu. Il assure également l'équité et la loyauté de l'opération.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, majeure au début du Jeu, résidant en France Métropolitaine, Corse incluse (ci-après désignée « les Participants ou séparément « le Participant »).

Le genre masculin employé au sujet des Participants dans le Règlement a pour seul but l'allègement du texte ; il ne préjuge en rien de la civilité des Participants et n'est en aucun cas la traduction d'une quelconque discrimination.

Sont exclues les personnes ayant un lien direct ou indirect avec l'organisation du Jeu, sa promotion et/ou sa réalisation, que ce soit au niveau de l'Organisateur ou des membres de sa famille.

La participation au Jeu est entièrement gratuite et strictement nominative et personnelle. Aucune participation réalisée pour le compte d'un tiers ne sera prise en compte par l'Organisateur.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du Règlement ainsi que de la politique de confidentialité de l'Organisateur, disponible gratuitement à l'adresse <https://www.tissotwatches.com/fr-fr/shop/privacy-policy> En cas de refus de tout ou partie du Règlement, il appartient aux personnes concernées de s'abstenir de participer au Jeu.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu est accessible uniquement sur le site Internet Tissot (ci-après « le Site », du 21 au 28 juin 2018 à 23h59 (heure de Paris). Pour participer au Jeu, les Participants doivent se connecter au Site dont l'adresse est la suivante : www.tissotwatches.com/fr.

Chaque participant est tenu de communiquer son nom, prénom, adresse postale, adresse courriel et numéro de téléphone afin de pouvoir participer au Jeu et être éventuellement contacté par l'Organisateur.

REGLEMENT JEU CONCOURS INTERNET

Une seule inscription par participant. Les entrées automatisées ou multiples ne sont pas autorisées. Chaque participant déclare avoir pris intégralement connaissance, sur l'interface précitée, du Règlement.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES PRIMES

Dans le cadre du Jeu, et après tirage au sort parmi les participations valides reçues, qui sera réalisé par le service Marketing TISSOT, le 29 juin 2018, seront offerts les gains ci-dessous (ci-après désignés ensemble « les Lots » et séparément « le Lot ») :

Un package Top VIP Tour de France pour 2 personnes, le 11 juillet 2018 sur l'étape Lorient-Quimper.

Ce package comprend :

- L'acheminement aller-retour sur la journée du 11 juillet 2018 en Jet privé (ou Hélicoptère) avec prestations à bord dont voici le détail :
 - o Aller : départ, Paris Le Bourget à 8h15 – Arrivée, Lorient à 9h20
 - o Retour : départ Quimper à 18h30– Arrivée, Paris Le Bourget à 19h30
- Les transferts entre l'aéroport et les Villages départ et arrivé de l'étape
- L'accès au Village Tour de France et aux prestations qui y sont proposées ;
- La découverte du village et du paddock, guidé par un ancien coureur professionnel ;
- L'embarquement à bord d'un véhicule officiel du Tour de France pour suivre l'étape « à l'échelon course », au plus proche des coureurs ;
- Le plateau déjeuner VIP, incluant vins et champagne ;
- L'accès au Bus VIP à l'arrivée et prestations associées ;
- Le cadeau Tour de France remis à chaque invité.

Ce package ne comprend pas :

- Les frais annexes tel que les transports supplémentaires et hébergements vers et depuis Paris Le Bourget.

La valeur total du Package : 15000€ (Quinze mille euros)

Ce(s) Lot(s) est/sont strictement nominatif(s), n'est/ne sont ni divisible(s), ni échangeable(s), ni cessible(s), ni remboursable(s).

Chaque participant ne peut gagner qu'une (1) seule fois et chaque gagnant ne peut remporter qu'un seul et unique Lot.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES LOTS

Le lauréat (ci-après « les Gagnants » ou séparément « le Gagnant ») sera informé de son statut par téléphone ou par e-mail dans les trois (3) jours suivant le tirage au sort.

Sans réponse de la part des Gagnants dans les 48h, le Lot sera réattribué, ledit Lot restera la propriété de l'Organisateur, qui sera libre de les réattribuer ou non à toute personne de son choix.

Le Gagnant sera ensuite informé individuellement des modalités de retrait du Lot par l'envoi d'un courriel de la part de l'Organisateur.

Dans le cadre de la logistique de l'évènement et pour en donner l'accès, l'Organisateur se réserve le droit de demander une preuve de l'identité du/des Gagnant(s) avant la remise du/des Lot(s). Toute

REGLEMENT JEU CONCOURS INTERNET

personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant d'en justifier, dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception de la demande de communication des justificatifs nécessaires ne pourra se voir attribuer son Lot.

Toute information erronée relative à l'identité et/ou aux adresses des lauréats entraînera automatiquement la déchéance du droit au(x) Lot(s).

Si le(s) Gagnant(s) renonce(nt) à son/leurs Lots ou ne peu(ven)t en prendre possession pour quelque raison que ce soit, le(s)dit(s) Lot(s) restera/ont la propriété de l'Organisateur, qui sera libre de le réattribuer ou non à toute personne de son choix.

Le(s) Lot(s) ne peu(ven)t faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun remboursement en espèces, d'aucun échange ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

L'Organisateur se réserve à tout moment la possibilité de remplacer les Lots par des gains de nature et de valeur équivalente, sans engager sa responsabilité.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS ET ANNULATION DU JEU

L'Organisateur se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter à tout moment le Jeu et ses suites ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigent, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée par les Participants.

En cas de force majeure ou d'évènement particulier, l'Organisateur se réserve à tout moment la possibilité de remplacer le(s) Lot(s) par un/des Lot(s) de nature et de valeur équivalente, sans engager sa responsabilité de ce fait.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes les décisions qu'il estime utiles pour l'application et/ou l'interprétation du Règlement.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des fraudes commises par un participant vis-à-vis des autres participants.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DU JEU

Le Règlement sera disponible et librement consultable sur le Site durant la durée du Jeu à l'adresse : www.tissotwatches.com/fr-fr/shop/tdf.html

Le Règlement pourra être modifié et/ou amendé à tout moment, notamment en cas d'infection par un virus informatique ou autre altération d'ordre technique.

La nullité, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs dispositions du Règlement ne vaut aucunement renonciation de l'Organisateur à se prévaloir des autres clauses du Règlement qui continuent à produire pleinement leurs effets.

Le Règlement du Jeu sera adressé dans son intégralité à toute personne qui en fera la demande, à titre gratuit, dans la limite d'un seul envoi par foyer fiscal (même nom / même adresse postale), sur simple demande adressée par courrier jusqu'à dix (10) jours après la fin du jeu (cachet de la Poste faisant foi) à : The SWATCH GROUP (France) SAS - Marque TISSOT, à l'attention du Service Marketing, au 112-114 avenue Kléber 75116 PARIS.

REGLEMENT JEU CONCOURS INTERNET

Les frais d'affranchissement de cette demande sont remboursables dans la limite d'un(1) seul remboursement par foyer fiscal (même nom / même adresse postale), sur la base d'un timbre postal au tarif lent en vigueur en France pour un courrier de 20g maximum. Pour être prise en compte, cette demande doit être précisée dans le courrier réclamant l'envoi du Règlement. Ce courrier doit donc contenir les noms et adresse exactes de la personne qui en fait la demande.

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

1. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable dans les cas où le(s) Gagnant(s) ne pourrai(en)t être joint(s) pour une raison indépendante de sa volonté.

L'Organisateur décline toute responsabilité se rapportant au(x) Lot(s), notamment en cas de retard ou d'insatisfaction du/des Gagnant(s) concernant ce(lui)/ux-ci.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons de force majeure indépendantes de sa volonté, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur du/des Lot(s) en jeu ne sera offerte en compensation.

Le(s) Gagnant(s) s'engage(nt) à dégager de toute responsabilité l'Organisateur, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en rapport avec le(s) Lot(s).

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable, dans les limites permises par la Loi, de tout incident ou de ses conséquences pouvant survenir à l'occasion du Jeu, de ses suites ou relativement au(x) Lot(s).

S'agissant d'un jeu gratuit sans obligation d'achat, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du Code Civil, que la responsabilité de l'Organisateur serait limitée – si elle venait à être recherchée – à une somme forfaitaire comprise entre un (1) euro et la valeur commerciale de la gratification mise en jeu.

2. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants se fait sous leur entière responsabilité.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau internet, ni de tout problème de configuration ou lié à l'utilisation d'un navigateur donné.

REGLEMENT JEU CONCOURS INTERNET

Il ne garantit ni un fonctionnement sans interruption du Site, ni aucune erreur informatique sur ledit Site, ni une correction systématique des défauts qui pourraient être constatés et ne pourra être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données stockées. Dès lors, toute conséquence, directe ou indirecte, pouvant en découler, notamment quant à leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, ne pourra incomber à l'Organisateur.

ARTICLE 9. CONFIDENTIALITE - INFORMATIQUE ET LIBERTES

En vue du Règlement Général sur la protection des données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations collectées pour participer au Jeu sont destinées exclusivement à l'Organisateur. Les Participants sont informés que les données les concernant enregistrées dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution de leur(s) Lot(s). Par conséquent, les Participants qui souhaiteraient que soient supprimées ces données avant la fin du Jeu ne pourront pas participer au tirage au sort.

Les informations collectées seront conservées uniquement pour les seuls besoins du Jeu. Elles ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Tout participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant ainsi que la faculté de s'opposer à leur cession, sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

**THE SWATCH GROUP (France) SAS
Service Marketing - Marque TISSOT
112-114, avenue Kléber
75116 Paris**

Toute demande devra être signée et accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité.

ARTICLE 10. FRAUDE – FAUSSES DECLARATIONS

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment le(s) Lot(s), pourra faire l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code Pénal.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant concerné. L'Organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les Participants.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure du Jeu en tout temps les personnes soupçonnées de fraude.

ARTICLE 11 : LITIGE

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix (10) jours suivant l'annonce des résultats (cachet de la Poste faisant foi).

REGLEMENT JEU CONCOURS INTERNET

Elle est à adresser à :

THE SWATCH GROUP (France) SAS
Service Marketing - Marque TISSOT
112-114, avenue Kléber
75116 Paris

Passé ce délai, toute réclamation sera considérée comme nulle et non avenue.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté exclusivement devant les Tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute annulation d'une quelconque clause du Règlement ne saurait affecter la validité des autres dispositions.
